

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-1383
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

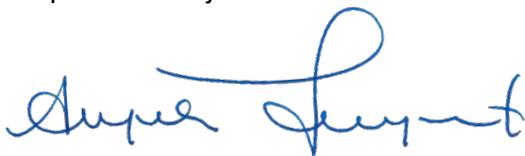
AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 9 juin 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement **N° 2025-1383** modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de modifier la grille des spécifications de la zone « 2168 », située dans le secteur de l'avenue Ste-Bernadette et la rue Laliberté, afin d'augmenter, pour les classes d'usages habitation de moyenne et haute densité, le nombre maximal de logements par bâtiment de 24 à 32, le nombre d'étages maximal d'un bâtiment principal de 3 à 4 étages ainsi que la hauteur maximale de 12 à 16 mètres.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 14 juillet 2025 à compter de 19 h 25** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2025-1383 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2025-1383 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE :

Zone « 2168 » : la zone « 2168 » est constituée du lot 6 292 283 au cadastre du Québec (à l'exception de la partie en bordure de l'avenue Ste-Bernadette).

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11^e jour du mois de juin 2025
et publié le 18 juin 2025



Angèle Tousignant, greffière